

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 828 décernant la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française aux officiers, officiers mariniers et marins du commandement de la marine.

n° 828

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 novembre 1941

Numéro JO
n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro
30 novembre 1941

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 juin 1941 portant création de la médaille dite « du Mérite de l'Afrique-Noire française »,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée aux officiers, officiers mariniers et marins du Commandement de la marine dont les noms suivent : Lieutenant de vaisseau Sourisseau ; Lieutenant de vaisseau de réserve Florens ; Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe de réserve Chambrion ; Second-maître timonier de réserve Schafer ; Quartier-maître de manœuvre Lieux. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.